

### **Article unique**

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant le bien-fondé de la stratégie de dépistage massif, en particulier auprès de Français asymptomatiques ;

Considérant la nécessité impérieuse de lutter avec la plus grande efficacité contre la propagation du virus ;

Considérant que le confinement peut justement être mis à contribution pour tester massivement les Français ;

Considérant notre objectif partagé d'éviter absolument un nouveau reconfinement ;

Invite le Gouvernement à s'inspirer des politiques sanitaires initiées dans d'autres pays, en particulier en ce qui concerne le dépistage systématique.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 décembre 2020.*

*Le Président,*

*Signé : RICHARD FERRAND*



ISSN 1240 - 8468